

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom : <u>Sophie MATRAT, Présidente du Directoire</u>
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : <u>ICF HABITAT SUD-EST MÉDITERRANÉE</u>
Rue : <u>124 boulevard Vivier Merle</u>
COMMUNE: <u>.....LYON.....</u>
Code postal : <u>69003.....</u>
Nature des activités : <u>SA d'HLM</u>
Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B11 Moineau domestique Passer domesticus	Espèce avérée : 32 sites de nidification avérés et 17 potentiels
B12 Martinet noir Apus apus	Espèce avérée : 14 sites de nidification avérés et 24 sites de nidification potentiels
B13 Pipistrelle de Kuhl Pipistrellus kuhlii	Espèce avérée : 5 gîtes de colonie avérés et gîtes potentiels d'estivage, de transit et d'hibernation
B14 Pipistrelle pygmée Pipistrellus pygmaeus	Espèce avérée : gîtes potentiels d'estivage, de transit et d'hibernation
B15 Pipistrelle commune Pipistrellus pipistrellus	Espèce avérée : gîtes potentiels d'estivage, de transit et d'hibernation

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☒

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Le présent Programme Technique Général a pour objet la réhabilitation de 160 logements de la Résidence Zup du Lac à Dijon. Cette opération vise à proposer une importante réhabilitation énergétique à ce patrimoine. Cette réhabilitation ambitieuse s'articule autour de plusieurs objectifs :

- Diminuer les consommations énergétiques et optimiser le niveau des charges énergétiques durablement pour les locataires ;
- Améliorer le confort et la qualité de vie des locataires, ainsi que la sécurité des biens et des personnes ;
- Pérenniser le patrimoine.

L'objectif de la réhabilitation est d'atteindre un haut niveau de performance énergétique, visant à l'obtention de DPE après travaux étiquette B ou C (pour un niveau de consommations BBC Rénovation).

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction ☐ Préciser :

Les travaux entraîneront la disparition de gîtes de colonie avérée pour la Pipistrelle de Kuhl et la Pipistrelle commune ainsi que de d'estivage, de transit et d'hibernation potentiels pour 6 autres espèces de chiroptères.

Il pourront aussi entraîner la mort directe d'individus (mortalité en phase de travaux) ou indirecte (réveil en période d'hibernation, abandon de jeunes, avortement).

Les travaux pourront entraîner la mort directe de 4 espèces d'oiseaux (destruction des oeufs ou des jeunes) ou indirecte (abandon des jeunes)

Dégradation ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser :

Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :

Autre formation X Préciser : Ecologue spécialisé en chiroptères (CF CV joint au dossier).....

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : 16/09/2024 au 31/12/2025

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Bourgogne Franche-Comté

Départements : Côte d'Or.....

Cantons : . Dijon.....

Commune : . Dijon.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos ☒

Mesures de protection réglementaires ☐

Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐

Renforcement des populations de l'espèce ☐

Autres mesures ☐ Préciser : .. Éviter toute destruction d'individus.....

lors des travaux.....
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : .cf rapport d'étude d'impact.....

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Bilan d'opération : ces travaux feront l'objet d'un suivi de chantier régulier. Ces suivis sont détaillés dans le rapport d'étude d'impact et feront l'objet d'un compte rendu à destination du service espèces protégées de la DREAL.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait àLyon.....

le 20/08/2024

Votre signature P/O

